



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

12/06/2025

AFFICHEE LE :

12/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 26

DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

19 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 18 juin , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Laetitia POT-TIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BO-HERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Annick LECHANGEUR, Sylvain GIRODON, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Claude REMUSON À Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Kévin LEBRET À Maryline LELEGARD-ESCOLIVET,

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

TARIFICATION SOCIALE DE L'ESPACE PIERRE SOISMIER DE CABOURG

DELIBERATION N° DELIB-2025-207

RAPPORTEE PAR : Madame Maryline LELEGARD-ESCOLIVET

Afin de répondre au plus juste à l'occupation de l'espace P. Soismier par les Mondevillais présents de façon durable sur le camping et dans la dynamique de maintenir une tarification sociale aux familles, il est proposé de compléter la tarification 2025 par l'ajout d'un forfait au mois pour les personnes seules ou en couple. L'application de la tarification sera effective à compter du 1^{er} juillet 2025 et toujours basée sur le quotient familial du représentant familial, sur présentation d'un justificatif.

La présente délibération abroge et remplace la délibération n° 2024-123 du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 relative aux tarifs municipaux concernant l'espace P. Soismier.

Ainsi, les tarifs proposés sont ceux présentés en annexe.

Par conséquent,

Après consultation de la commission « Sport, Culture, Lecture Publique, Événementiel » qui s'est réunie le 19 mai 2025 et de la commission des Finances, moyens généraux et commande publique du 11 juin 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** l'application de cette nouvelle tarification,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Dominique MASSA